

CE

DECLARATION UE DE CONFORMITE

Nous:

BOUYGUES TELECOM S.A. Le Technopôle 13-15 avenue du Maréchai Juin 92360 Meudon-la-Forêt

déclarons sous notre seule responsabilité que le produit ci-dessous, objet de la présente déclaration :

NOM DU PRODUIT

.

Répéteur Bbox Wi-Fi® 6

TYPE DU PRODUIT

Air4962

FAMILLE DE PRODUIT

Répéteur Wi-Fi®

mis sur le marché à partir de son début de production jusqu'au 8 mai 2025 est conforme aux exigences essentielles des directives et aux règlements européens suivants :

- RED:
 - DIRECTIVE 2014/53/UE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE
- Ecoconception:
 - o DIRECTIVE 2009/125/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (refonte).
 - o RÈGLEMENT (CE) N° 1275/2008 DE LA COMMISSION du 17 décembre 2008 modifié par le RÈGLEMENT (UE) N o 801/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013
 - o RÈGLEMENT (UE) 2019/1782 DE LA COMMISSION du 1er octobre 2019 établissant des exigences d'écoconception pour les sources d'alimentation externe en vertu de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (CE) no 278/2009 de la Commission
- ROHS: DIRECTIVE 2011/65/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (refonte)

en conformité avec les normes harmonisées ou réglementations européennes suivantes :

EN 62368-1:2014+A11:2017
EN 301 489-1 V2.2.3
EN 62311:2008
EN 301 489-17 V3.2.4
EN 55032:2015+A11:2020
EN 300 328 V2.2.2
EN 5035:2017+A11:2020
EN 301 893 V2.1.1
EN 50563:2011+A1:2013
EN 50564:2011

EN 63000:2018

mis sur le marché à partir du 9 mai 2025 est conforme aux exigences essentielles des directives et aux règlements européens suivants :

- RED:
 - DIRECTIVE 2014/53/UE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE
- Ecoconception:
 - DIRECTIVE 2009/125/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (refonte).
 - RÈGLEMENT (UE) 2023/826 DE LA COMMISSION du 17 avril 2023 0
 - RÈGLEMENT (UE) 2019/1782 DE LA COMMISSION du 1er octobre 2019 établissant des exigences d'écoconception pour les sources d'alimentation externe en vertu de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (CE) no 278/2009 de la Commission
- ROHS: DIRECTIVE 2011/65/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (refonte)

en conformité avec les normes harmonisées ou réglementations européennes suivantes :

EN 62368-1:2014+A11:2017

EN 301 489-1 V2.2.3

EN IEC 62311:2020

EN 301 489-17 V3.2.4

EN 55032:2015+A11:2020

EN 300 328 V2.2.2

EN 55035:2017+A11:2020

EN 301 893 V2.2.1

EN 50563:2011+A1:2013

EN 50564:2011

EN IEC 63000:2018

EN 303 423 v1.3.1

A Meudon-la-Forêt, le 08/10/2015

Au nom de Bouygues Telecom BOUYGUES TELECOM

13-15 Avenue du Maréchal Juin 92360 Meudon-la-Forêt Société anonyme au capital de 929 207 595,48 € R.C.S. Nanterre 397 480 930

Georgina Lopez

Directrice Développement Produits Fixes et Plateformes de Service

Wi-Fi® est une marque déposée de la Wi-Fi Alliance®.